

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite\\_011-20-chem | Moralisation. ItemJ.-B. Monfalcon. Code moral des ouvriers, 1835 | Un ouvrier ne doit jamais se révolter](#)

## **J.-B. Monfalcon. Code moral des ouvriers, 1835 | Un ouvrier ne doit jamais se révolter**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb011\_f0519

SourceBoite\_011-20-chem | Moralisation.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Monfalcon, Jean-Baptiste](#)

Références bibliographiques[Monfalcon, Code moral des ouvriers](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Monfalcon.

519

code moral de  
ouvrier 1835.

Un ouvrier ne doit jamais se remplir

" Un ouvrier réduit à la misère par une réaction  
de l'industrie, par le haut prix de objets d'indispensable  
consommation et par la diminution de salaires,  
n'a + de litres, sans symptômes de ce genre. Il se lève  
son malheur en poursuivant le recouvrement de ses droits  
ou en usant par des moyens de perturbation, les ordres  
sont illégaux et pénalisés. "

ces moyens ont 2 inconvénients

- elles ne permettent pas l'étude de ce genre,
- par ailleurs, en outre d'emploi tout-à-fait  
d'un atelier d'ouvrier honnête qui a vécu à  
des jours meilleurs et se verra affecter avec  
peine et incompréhension. "

" tout qui veut toute la institution politique  
insignifiante, l'ouvrier de mauvais ouvrier, et son  
conscience / misère intolérable est l'acte de  
devoir de son état. "

(91-92.)



Paris le 15 Mars 1848

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 12 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

G. FOUCAULT